



Plan d'action national d'inclusion numérique

Appel à Projets 2025 - 2026

1. Introduction :

Dans le cadre du Plan d'action national d'inclusion numérique, le ministère de la Digitalisation lance un appel pour le financement de projets-pilotes favorisant l'inclusion numérique de tous les résidents du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que des travailleurs frontaliers.

Sont éligibles les projets à partir d'un montant de 5000 € par projet, sur une durée maximale de 12 mois, et ceci pendant la période de juillet 2025 à juin 2026.

Pour des projets de plus petite envergure d'autres programmes de financement sont disponibles en dehors de cet appel à projets.

2. Objet de l'appel :

Le présent appel à projets s'inscrit dans les objectifs du plan d'action national pour l'inclusion numérique. Il se concentre sur deux axes de travail, définis comme prioritaires dans cette démarche :



Axe 1 : Sensibilisation et engagement pour un numérique responsable

Cet axe vise à augmenter la motivation numérique et à susciter la confiance numérique. L'objectif est de promouvoir et encourager l'adoption du numérique, tant pour les publics éloignés que pour le grand public.

Les projets retenus dans ce cadre devront prioritairement :

- **Inciter l'usage du numérique** et accompagner les individus dans leur engagement au sein du monde numérique, en leur fournissant les outils et les compétences nécessaires pour mieux appréhender cet environnement.
- **Sensibiliser aux enjeux et aux risques numériques**, en informant sur les défis de sécurité, de protection des données personnelles et de gestion de l'identité numérique.

Promouvoir une utilisation responsable en inculquant les bonnes pratiques pour se protéger en ligne, telles que l'utilisation de mots de passe sécurisés, la reconnaissance des arnaques numériques, la gestion des paramètres de confidentialité.

- **Renforcer l'éducation aux médias et à l'information**, en développant des actions pour apprendre à décrypter les contenus en ligne, reconnaître les informations fiables et lutter contre la désinformation, afin de favoriser une navigation éclairée et critique dans le monde numérique.
- **Impliquer et accompagner les publics éloignés du numérique**, en mettant en place des actions concrètes d'inclusion numérique, telles que des ateliers, des formations adaptées ou des accompagnements personnalisés, afin de réduire la fracture numérique et d'assurer une meilleure participation à la vie digitale.

Ces projets doivent non seulement encourager l'usage du numérique, mais également instaurer une relation de confiance avec les outils numériques, en fournissant des repères clairs et rassurants dans ce domaine.



Axe 2 : Cultiver et dynamiser les compétences numériques de base

Cet axe vise à développer les compétences numériques de base. Il met l'accent sur des initiatives proposant des formations décentralisées ou offrant un encadrement individuel, afin de permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans un monde numérique.

Les projets retenus dans ce cadre devront s'attacher à :

- **Développer la littératie numérique et les compétences numériques de base**, en aidant les individus à utiliser de manière autonome et avantageuse les outils TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), qu'il s'agisse de navigation en ligne, de gestion de données ou de communication numérique.
- **Renforcer la citoyenneté numérique**, en proposant des actions d'éducation visant à doter les individus des compétences nécessaires pour participer activement et de manière éclairée à la société numérique, que ce soit dans leur vie quotidienne, professionnelle ou citoyenne.
- **Créer et développer des supports adaptés** (analogiques, audiovisuels ou numériques) pour faciliter l'apprentissage des compétences numériques, en s'assurant que les contenus pédagogiques sont accessibles et compréhensibles pour tous.
- **Encourager l'innovation** dans les méthodes d'apprentissage et la pratique des outils numériques, en développant des approches novatrices qui favorisent une meilleure assimilation des compétences TIC, notamment à travers des méthodes interactives et dynamiques.
- **Proposer des formations adaptées** aux différents niveaux de compétence et en plusieurs langues, afin de répondre aux besoins variés des publics cibles, qu'ils soient débutants ou plus avancés, tout en prenant en compte les divers contextes culturels et linguistiques.
- **Promouvoir l'acquisition de compétences élémentaires dans les nouvelles technologies** afin d'aider les individus à comprendre et utiliser ces outils, tant dans un cadre professionnel que personnel.
- **Offrir des opportunités de reconversion**, en facilitant l'accès à des formations numériques pour les personnes souhaitant changer de carrière ou acquérir de nouvelles compétences afin de s'adapter aux évolutions du marché du travail.

Ces projets doivent permettre de renforcer les compétences numériques de manière inclusive, en garantissant un apprentissage accessible à tous et en soutenant l'acquisition d'un savoir-faire numérique indispensable dans un monde de plus en plus digitalisé.

Bien que chaque projet soumis doive répondre uniquement à un des deux axes mentionnés, le porteur de projet peut soumettre plusieurs candidatures pour des projets différents dans le cadre de cet appel à projets.

Les projets éligibles devront compléter l'offre existante et peuvent prendre diverses formes, telles que des activités de sensibilisation, des projets d'information ou d'animation, des cours de



formation, des vidéos et petits films d'animation, des expositions (itinérantes, interactives, etc.), des forums d'échanges, des carnets pédagogiques, et plus encore.

Les projets réalisés en partenariat entre acteurs seront encouragés et retenus en priorité.

3. Conditions générales

Conditions générales	
Public Cible	Résidents du Grand-Duché de Luxembourg et travailleurs frontaliers au Luxembourg
Lieu de réalisation des projets	Grand-Duché de Luxembourg
Porteurs de projet éligibles	<ul style="list-style-type: none">• Associations sans but lucratif• Fondations• Sociétés d'impact sociétal• Organismes privés / Entreprises• Etablissements publics• Communes / Syndicats intercommunaux• Chambres professionnelles• Centres de formation• Instituts de recherches publics
Critères de sélection	<p>Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les projets soumis seront évalués sur base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pertinence du projet<ul style="list-style-type: none">○ au regard des besoins identifiés○ au regard des publics ciblés○ au regard de l'impact sociétal○ au regard des indicateurs prévus• Élément novateur (contenu, méthodologie, production)• Mise en place d'outils de pilotage et d'évaluation• Calendrier
Indicateurs à prévoir	<p>Parmi les indicateurs suivants, prévoir ceux pertinents pour le projet proposé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes visées



	<ul style="list-style-type: none">• Durée• Diversité et profil des participants (nationalité, âge, genre, ...)• Nombre d'activités à réaliser• Nombre et type de partenaires• Nombre d'outils et de supports à développer• Outils et méthode d'évaluation des résultats du projet
Critères d'exclusion	<p>Sont exclues les personnes physiques.</p> <p>Le financement de projets réalisés en sous-traitance est exclu. La sous-traitance pour réaliser les projets ne pourra être acceptée que dans des cas exceptionnels dûment motivés.</p> <p>Le financement de structures est exclu, seuls des projets peuvent faire l'objet d'une demande de financement.</p> <p>Le financement de projets avec but commercial est exclu, seuls des projets sans but lucratif et commercial peuvent faire l'objet d'une demande de financement.</p> <p>Les projets qui ont reçu un financement lors de l'appel à projets précédent sont exclus.</p>
Indications financières	Projet(s) éligible(s) d'un montant minimal de 5.000 €
Période d'éligibilité	Sont éligibles les projets réalisés entre le 01.07.2025 et le 30.06.2026
Éligibilité des dépenses	<p>Sont admissibles les dépenses qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• En relation directe avec le projet et nécessaires pour mener à bien les activités du projet concerné• Raisonables et respectant les principes de bonne gestion financière, en particulier celui de l'optimisation des ressources et le rapport coût-efficacité, notamment en fonction du nombre des personnes concernées par le projet• Enregistrées dans une comptabilité du porteur de projet, identifiables et contrôlables• L'engagement du personnel est de la responsabilité du porteur de projet. Le financement du personnel dans le cadre de cet appel plan d'action d'inclusion numérique est limité à la durée du projet (maximum 12 mois) et ne sera pas assuré par le ministère de la Digitalisation au-delà de cette période.



Décompte financier	<p>Le décompte financier est un document récapitulatif des dépenses liées au projet, accompagné des pièces justificatives (factures, preuves de paiement, etc.).</p> <p>Premier décompte :</p> <ul style="list-style-type: none">• À soumettre à mi-parcours du projet, c'est-à-dire en fin d'année suivant le début du projet.• Doit reprendre les dépenses effectuées selon le budget prévisionnel soumis lors de la candidature. <p>Second décompte :</p> <ul style="list-style-type: none">• À soumettre à la fin du projet.• Inclut l'intégralité des documents ou seulement ceux de la seconde moitié du projet. <p>Pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none">• À présenter par types de frais, conformément au tableau fourni.• Un TimeSheet doit être rempli afin de détailler les frais de personnel.
Dépôt de la demande	<p>La date limite d'envoi des candidatures au présent appel est fixée au 14 février 2025 à 12h00 (midi). Aucun projet ne pourra être retenu au-delà de cette date limite. Les dossiers de candidatures avec les documents annexés sont à envoyer uniquement par courrier électronique à l'adresse mail : info@zesummendigital.public.lu</p>
Webinaires-Réunions d'information	<p>Deux séances d'information en ligne auront lieu :</p> <ul style="list-style-type: none">• le lundi 16 décembre 2024 à 11h• le mardi 14 janvier 2025 à 15h <p>Afin de mieux pouvoir organiser les réunions d'information, les personnes intéressées sont priées de confirmer leur participation en indiquant la séance à laquelle elles souhaitent participer, à l'adresse : info@zesummendigital.public.lu Un courriel de confirmation leur sera envoyé, contenant le lien de participation à la réunion d'information.</p>
Présentation des projets	<p>Le ministère de la Digitalisation invitera une présélection de projets soumis à présenter leur proposition de projet devant le jury de sélection. Les présentations auront lieu les 10 et 11 mars 2025 au GovTech Lab.</p>



4. Rapports de mise en œuvre

Un échange de mise en œuvre intermédiaire est prévu pour faire un premier point sur le démarrage du projet. Cet échange permet d'examiner la répartition des ressources mobilisées et d'évaluer les premières avancées. Il offre également l'occasion de discuter des éventuelles difficultés rencontrées et d'y apporter des solutions rapides.

Les porteurs de projet s'engagent ensuite à soumettre un rapport de mise en œuvre final, accompagné d'un décompte financier détaillé du projet (accompagné de copies des factures et preuves de paiement). Ce rapport devra être remis au plus tard deux mois après la fin du projet, et ce, au plus tard le 31 août 2025.

Le rapport de mise en œuvre final devra rendre compte des activités réalisées et des résultats obtenus en matière d'inclusion numérique, analysés selon les indicateurs définis au début du projet.

Il devra également inclure l'ensemble des productions réalisées (méthodes, outils, ...), des recommandations ainsi que d'un retour d'expérience du porteur de projet. Afin que tous les éléments requis figurent sur le rapport, un document sera fourni pour guider la rédaction de leur rapport final.

5. Constitution des dossiers de candidatures au présent appel

Les organisations souhaitant répondre à l'appel sont invitées à soumettre un dossier de candidature contenant les documents suivants dûment remplis :

- Annexe 1 : La fiche de candidature signée (incluant la check-list et le calendrier de réalisation)
- Annexe 2 : Le budget prévisionnel signé

Les documents « Fiche de candidature » et « budget prévisionnel » sont téléchargeables sur le site <https://digital.gouvernement.lu>.

Aucun dossier de candidature ne pourra être retenu si les documents en question n'ont pas été soumis en bonne et due forme dans les délais de soumission prévus dans cet appel.

À la suite de la soumission du dossier, un accusé de réception est transmis au porteur de projet.

La date limite d'envoi des candidatures au présent appel est fixée au **14 février 2025 à 12h00 (midi)**.

La fiche de candidature et les documents annexés sont à envoyer uniquement pour courrier électronique à l'adresse mail : info@zesummendigital.public.lu



6. Prochaines étapes et calendrier indicatif

À partir du 14 février 2025, plusieurs étapes seront réalisées :

- Étape 1: Une présélection des projets éligibles.
- Étape 2: Les porteurs de projets présélectionnés, ainsi que leurs partenaires, seront contactés et invités à une réunion pour présenter leurs propositions de projets devant le jury, au GovTechLab les 10 et 11 mars 2025.
- Étape 3: Après la réunion, les porteurs de projets pourront être invités à réviser leur projet.
- Étape 4: Le groupe de travail interministériel « Inclusion numérique » procédera à la sélection finale des projets. Les porteurs de projets seront ensuite informés de la décision par l'envoi de lettres d'acceptation ou de refus.
- Étape 5: Une convention bilatérale sera signée avec les organismes sélectionnés avant le début du projet.

Les projets sélectionnés seront financés sur une période maximale de 12 mois. La date de début des projets sera fixée au 1er juillet 2025.

7. Contact

Pour toute information, Madame Florence FOURNEL (247-72191) florence.fournel@digital.etat.lu, se tient à votre disposition.